



Ville d'Esch-sur-Alzette
Secrétariat

Date de l'annonce publique de la séance:
01.03.2007
Date de la convocation des conseillers :
01.03.2007
point de l'ordre du jour no:
08

Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Séance publique du 9 mars 2007

Présents: Mutsch, bourgmestre, Braz, Hinterscheid, Spautz, Tonnar, échevins, Snel, Hannen, Huss, Jaerling, Knaff, Hildgen, Codello, Zwally, Weidig, Becker, conseillers, Biever, secrétaire adjoint.
Absents : Maroldt, Hoffmann, Roller, Wohlfarth, Clement, secrétaire communal.

Le Conseil Communal;

Objet: Convention entre la Ville d'Esch-sur-Alzette et le Ministère de la Famille et de l'Intégration concernant le service d'hébergement et d'accueil de jour pour personnes adultes (Foyer de Nuit à Esch-sur-Alzette)

COMMISSARIAT DE DISTRICT
19 MARS 2007
Luxembourg

Vu la convention du 15 janvier 2007 entre la Ville d'Esch-sur-Alzette et le Ministère de la Famille et de l'Intégration relative aux services d'hébergement et d'accueil de jour pour personnes adultes ;

Vu les conditions et prestations fixées dans la convention ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi,

**approuvé
à l'unanimité**

la convention précitée entre la Ville d'Esch-sur-Alzette et le Ministère de la Famille et de l'Intégration.

En séance

Suivent les signatures

Date qu'en tête

Esch-sur-Alzette, le 09/03/2007
Pour expédition conforme,
Le secrétaire communal,

Le bourgmestre,

N° 57/07/CAC

Service : **Secrétariat**
ESCH Esch/Alzette, le
5 AVR. 2007

COMMISSARIAT DE DISTRICT
-2 AVR. 2007
Luxembourg

Vu et approuvé
Luxembourg, le 29.03.07

Pour le Ministre de l'Intérieur
et de l'Aménagement du Territoire,
Le Conseiller de Gouvernement 1^{re} classe,

U duntel